

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 novembre 2005
(convocation du 14 novembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. LOTHaire Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - BORDEAUX - ZAC Bastide - Restructuration et extension du groupe scolaire NUYENS - Marché de travaux 03260U " Charpente métallique " - Avenant n°1 - Autorisation de signer

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé l'extension et la restructuration du groupe scolaire Nuyens dans le cadre de la zone d'aménagement concerté Bastide.

Cette opération a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert conduisant à l'attribution de 12 marchés séparés.

Le lot 2 « Charpente métallique » a été attribué à la Société CANCE par marché n°03260U pour un montant de 535 945,46 € HT.

Le lot 4 « Menuiseries métalliques, miroiteries, bardage, serrurerie » avait été attribué à l'entreprise REYES par marché n°03328U.

Suite au constat par la conduite d'opération de l'incapacité de la société REYES à tenir les engagements contractuels du marché, le 8 Août 2005, la personne responsable du marché, mettait en demeure cette entreprise.

Par courrier du 12 Août 2005, l'administrateur judiciaire désigné par le Tribunal de Commerce de VILLENEUVE sur LOT, confirmait officiellement que la société REYES faisait l'objet d'un redressement judiciaire et précisait à la Communauté Urbaine de Bordeaux qu'il n'entendait pas poursuivre l'exécution du marché conclu par ladite société .

De ce fait, une nouvelle consultation a été lancée, afin de pourvoir le lot n°4 « Menuiseries métalliques, Miroiterie, Bardage, Serrurerie » pour la fin d'année 2005.

Cette situation conduit donc à un report de la livraison de l'opération au mieux à la rentrée 2006, à condition de réaliser certains travaux provisoires qui, dans le cadre du marché n° 03260U « Charpente », permettront de continuer l'activité du chantier, jusqu'à la reprise du lot n°4.

Ces travaux consistent à installer provisoirement un escalier de service au niveau du bâtiment A Maternelle existant à restructurer, sur une période de 5 mois de location et à son démontage en fin de chantier, afin de permettre la réalisation des travaux à l'étage, en attendant la mise en œuvre de l'escalier définitif dépendant du lot n°4.

Le surcoût de ces travaux s'élève à 4 018,00 €.H.T soit 4 805,53€.T.T.C.
représentant une augmentation de près de 0,75% du marché 03260U, le portant à
539 963,46 €.H.T soit 645 796,30 €.T.T.C.
En conséquence, il y a lieu de passer un avenant n°1 au marché n°03260U afin de contractualiser ces modifications.

Cette dépense sera prise en charge dans le cadre du budget de l'exercice 2005, chapitre 23 – compte 2313-fonction 213- CRB D710 – programme HB05.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code des Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, compte tenu des éléments invoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°1 au marché 03260U, pour un montant de 4 018,00 € H.T. portant son nouveau montant de 539 963,46 € H.T.,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 DÉCEMBRE 2005

M. SERGE LAMAISON

